

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article2101>

**EN BREF N°451 : Déclaration
faite par les organisations
syndicales (SNCS-FSU,
SNPTES, SNTRS-CGT et Sud
Recherche EPST) dans le
cadre du boycott du CT du
CNRS du 21 avril 2017**

- PUBLICATIONS - En Bref - Archives EN BREF - En Bref 2017 -

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Déclaration faite par les organisations syndicales (SNCS-FSU, SNPTES, SNTRS-CGT et Sud Recherche EPST) dans le cadre du boycott du CT du CNRS du 21 avril 2017

La Direction du CNRS a décidé de bouleverser le calendrier initial des réunions du CT, au motif d'une urgence supposée dépendant de la période électorale actuelle.

Pour les organisations syndicales SNCS-FSU, SNPTES, SNTRS-CGT et Sud Recherche EPST, rien ne justifie l'urgence avec laquelle les instances de consultation du CNRS sont convoquées.

Les organisations syndicales SNCS-FSU, SNPTES, SNTRS-CGT et Sud Recherche EPST, dénoncent cette mise en oeuvre à marche forcée du RIFSEEP au CNRS. Notamment, le CNRS souhaite présenter ce jour sa note de gestion relative au RIFSEEP, sans même avoir attendu que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ne communique la note d'information destinée à obtenir un minimum d'harmonisation entre les différents organismes de recherche.

Les organisations syndicales représentées au CT du CNRS portent des appréciations différentes sur le RIFSEEP. Cependant, le SNCS-FSU, le SNPTES, le SNTRS-CGT et Sud Recherche EPST, constatent que la direction du CNRS ne propose pas de supprimer les différences entre les régimes indemnitaires des universités et des organismes alors qu'il en a les moyens budgétaires. Pour les corps d'assistants ingénieurs et d'ingénieurs d'études hors classe, la direction du CNRS ne prévoit même pas d'attribuer un montant correspondant aux socles définis par le ministère pour l'ensemble des EPST !

Cette mise en oeuvre précipitée, sous le prétexte fallacieux que l'enveloppe de 15 millions d'euros votée par le conseil d'administration pourrait « échapper » au CNRS, vise à imposer un régime de prime qui accentuera les défauts d'une rémunération à la carte et la discrimination entre les agents.

C'est pourquoi, les représentants SNCS-FSU, SNPTES, SNTRS-CGT et Sud Recherche EPST au Comité technique du CNRS décident de boycotter la séance du 21 avril 2017.

Paris, le 21 avril 2017



En Bref N°451 du 21 avril 2017